



# **PETITE BEAUCE : COUP DE FREIN AUX ÉOLIENNES**

## **La Beauce ligérienne est décrétée non favorable à l'énergie éolienne.**

Le SRE, Schéma Régional Éolien, établi conjointement par la Préfecture de Région et le Conseil régional, a été arrêté le 30 juin 2012. Il exclut la Beauce ligérienne des zones favorables à l'énergie éolienne ! Le projet d'une ZDE (zone de développement éolien) envisagée au sein de la CCBL entre Talcy et Mer est donc obsolète.

Nous nous félicitons de cette décision dont les arguments reprennent ceux que nous développons depuis longtemps : protection des habitants et de leur environnement, préservation du patrimoine historique et paysager, présence d'une zone Natura 2000, proximité de la Loire, patrimoine mondial de l'Unesco.

## **Les permis de construire de La Chapelle et de Villexanton sont refusés.**

Déposé en décembre 2010 par la société VSB Énergies-Nouvelles, le projet prévoyait onze éoliennes : une sur Villexanton et dix sur La Chapelle-Saint-Martin. Ces permis ont été refusés le 16 août 2012 par le préfet de Région. L'information n'a pas encore été diffusée. Nous sommes les premiers à vous en rendre compte.

En toute logique, les arguments de la décision reprennent ceux du SRE. Il aurait été incompréhensible d'accorder ces permis de construire alors que la Beauce ligérienne était reconnue non favorable à l'éolien.

## **La Beauce oratorienne est décrétée zone favorable, mais avec des limites.**

Il s'agit du secteur compris entre Épièdes-en-Beauce et Brévainville, autour de Binas et d'Ouzouer-le-Marché. Le SRE entérine les deux parcs déjà construits mais fixe des limites pour l'avenir. Il détermine un périmètre favorable resserré entre les deux parcs existants afin d'éviter le mitage de la Petite Beauce. Il énonce aussi des recommandations qui devraient éviter le développement du parc de Moisy. Il affiche hélas, une possibilité de 40 MW supplémentaires, soit une vingtaine d'éoliennes, ce qui porterait la potentialité du secteur à 54 machines sur 15 kilomètres environ.

## **La mobilisation reste de mise**

Concernant la Beauce ligérienne, ces décisions sont positives. Elles prouvent que la mobilisation massive des habitants a été entendue. Concernant la Beauce oratorienne, nous déplorons que le SRE n'ait pas décrété l'arrêt total des éoliennes. Nous notons cependant qu'il fixe certaines limites. La mobilisation est plus que jamais nécessaire pour aller plus loin et empêcher la prolifération sur ce périmètre restreint.

La vigilance reste de mise. En effet, rien n'est jamais acquis : des recours sont possibles, les règles peuvent changer, les décisions aussi. Il suffit de voir comment est passé l'amendement à la loi sur la tarification progressive de l'énergie dans la nuit du 4 au 5 novembre à l'Assemblée nationale. Cet amendement prévoit de nombreuses mesures en faveur de l'installation de nouvelles éoliennes. L'affaire sera bientôt soumise au Sénat.

***Tempête en Beauce reste vigilante et mobilisée.  
Elle a besoin de vous. Rejoignez-nous.***

[www.tempeteenbeauce.fr](http://www.tempeteenbeauce.fr)